

Communiqué de presse

Les nouvelles règles de circulation à vélo vont dans la bonne direction

Berne, le 13 décembre 2024

Le Conseil fédéral a adopté de nouvelles règles de circulation pour les vélos et les vélos électriques. La présidente de PRO VELO Delphine Klopfenstein Broggini salue les facilités accordées au transport d'enfants et de marchandises ainsi qu'aux vélos électriques, mais demande d'autres améliorations, comme une distance minimale de dépassement.

Les nouvelles règles de circulation pour les vélos et les vélos entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2025. L'intention du Conseil fédéral est d'accorder plus d'espace et de sécurité au trafic cycliste. Pour PRO VELO, l'objectif n'est que partiellement atteint. «La révision valorise l'usage du vélo, notamment pour le transport d'enfants et de marchandises, réagit la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggini (Verts/GE). Les vélos électriques pourront également être utilisés de façon plus polyvalente. Mais la révision reste lacunaire sur plusieurs aspects: PRO VELO demande une interdiction de dépasser dans les giratoires ainsi qu'une distance de 1,5 mètre que les automobilistes doivent respecter lorsqu'ils doublent des cyclistes. Un dépassement trop proche, ce n'est pas une peccadille, mais une manœuvre potentiellement mortelle!»

Hasan Candan, vice-président de PRO VELO, salue aussi le fait que les vélos électriques rapides ne doivent plus obligatoirement emprunter les pistes cyclables signalisées en bleu. Cela augmente la sécurité sur les pistes cyclables et permet aux cyclistes électriques de mieux progresser. «Ce qui n'est toujours pas résolu, c'est que les vélos électriques rapides restent bloqués en cas d'interdiction des cyclomoteurs, critique le conseiller national (PS/LU). Cette disposition ne tient pas compte des besoins réels.»

PRO VELO voit d'un bon œil l'extension des possibilités de transporter des enfants sur des vélos-cargos. Aujourd'hui, le nombre d'enfants est limité à deux. A l'avenir, ils pourront être aussi nombreux que le véhicule le prévoit. La limite de poids a également été relevée, ce qui élargit les possibilités d'utilisation des vélos-cargos, par exemple dans la logistique urbaine.

Les mesures demandées par PRO VELO ne rendent pas seulement le vélo plus sûr, mais aussi plus attrayant. Elles contribuent ainsi à atteindre l'objectif de doublement du trafic cycliste voulu par la Confédération d'ici 2035.

Renseignements

Delphine Klopfenstein Broggin, conseillère nationale, présidente de PRO VELO Suisse,
076 445 61 06

Jürg Buri, Secrétaire général de PRO VELO Suisse, 031 318 54 09

PRO VELO Suisse

[PRO VELO Suisse](#) est l'association faîtière nationale de défense des intérêts des cyclistes en Suisse. Elle regroupe 40 associations régionales et plus de 42 000 membres individuels. Chaque année, PRO VELO Suisse propose plus de [50 bourses aux vélos](#), [300 cours de conduite ainsi que des actions de promotion du vélo nationales](#) telles que bike to work, Bike2school, DÉFI VÉLO et Cyclomania. L'association encourage le développement des infrastructures cyclables en attribuant le [PRIX Villes cyclables](#) et le [PRIX VELO Infrastructure](#).